

HONORAIRES

des soins remboursables les plus courants

Titre professionnel : kinésithérapeute

Hôpital de la Citadelle

Numéro INAMI : 71041216

DISPENSATEUR DE SOINS
CONVENTIONNE

Tarifs valides à partir du 01/01/2026

	Intervention INAMI + ticket modérateur	Intervention INAMI	À charge du patient
DESCRIPTION DES SOINS	HONORAIRES**	INTERVENTION INAMI	TICKET MODERATEUR PATIENT
Séances « 1 à 9 » au cabinet en pathologie « courante »	Non Bim 31.64 €	25.39 €	6.25 €
Code nomenclature* : 567011 –567055 - 567092	Bim 31.64 €	29.14 €	2.50 €
Séances « 10 à 18 » au cabinet en pathologie « courante »	Non Bim 31.64 €	25.39 €	6.25 €
Code nomenclature* : 560011 –560114- 560210	Bim 31.64 €	29.14 €	2.50 €
Séances au cabinet en pathologie lourde « E »	Non Bim 31.64 €	27.76 €	3.88 €
Code nomenclature* : 560652 –560770 - 560895	Bim 31.64 €	30.26 €	1.38 €
Séances « 1 à 20 » au cabinet en pathologie fonctionnelle aiguë «Fa »	Non Bim 31.64 €	26.14 €	5.50 €
Code nomenclature* : 567276 –567291 - 567313	Bim 31.64 €	29.64 €	2.00 €
Séances « 1 à 60 » en pathologie fonctionnelle chronique « Fb »	Non Bim 31.64 €	26.14 €	5.50 €
Code nomenclature* : 563614 –563710 - 563813	Bim 31.64 €	29.64 €	2.00 €
Séances au cabinet dans le cadre de la kinésithérapie périnatale	Non Bim 31.64 €	25.39 €	6.25 €
Code nomenclature* : 561595 –561610 - 561632	Bim 31.64 €	29.14 €	2.50 €

* Ce sont les codes de nomenclature pour les patients en soins ambulatoires au cabinet en fonction de la localisation de ce cabinet.

** En cas d'exigences particulières du bénéficiaire, un coût complémentaire peut s'appliquer. Par « exigences particulières » on entend : lorsque le traitement est effectué avant 8 heures ou après 19 heures, un jour férié ou pendant le week-end, sauf sur prescription expresse du médecin indiquant que le traitement doit être effectué à l'un des jours susmentionnés.



Conventionné Un dispensateur de soins conventionné applique les tarifs officiels de l'INAMI.

Non Bim Bénéficiaire sans intervention majorée

Bim Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée)

Montant total Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et du coût complémentaire éventuel en cas d'exigence particulière.

Intervention INAMI Partie de l'honoraire que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge

Ticket modérateur patient Partie maximale de l'honoraire que vous prenez en charge, en plus du coût complémentaire éventuel en cas d'exigence particulière.

Coût complémentaire Montant que le dispensateur de soins conventionné facture en plus de l'honoraire INAMI en cas d'exigence particulière du patient. Par « exigences particulières » on entend : lorsque le traitement est effectué avant 8 heures ou après 19 heures, un jour férié ou pendant le week-end, sauf sur prescription expresse du médecin indiquant que le traitement doit être effectué à l'un des jours susmentionnés



Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

Le montant total. Votre mutualité vous rembourse ensuite le montant de l'intervention de l'INAMI OU

Uniquement le ticket modérateur et les coûts complémentaires éventuels en cas d'exigence particulière (si le dispensateur applique le tiers payant)



Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé si les conditions de remboursement sont remplies.

Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.

Adresse(s) du cabinet : Rue Lambert Lombard, 5 à 4000 Liège

Numéro de téléphone : 04/321.61.11

Site web (si d'application) : www.citadelle.be

Adresse e-mail indiquée sur le site Web (pour données administratives uniquement) : facturation@citadelle.be

Forme juridique :

Assurance RC Pro (nom, adresse, couverture géographique) :

Autorités de contrôle compétentes

Visa: SPF Santé publique, Direction générale des professions de santé, Avenue Galilée 5/02, 1210 Bruxelles

INAMI: Avenue Galilée 5/01, 1210 Bruxelles

Reconnaissance de titre professionnel particulier : Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé (DAPSS), Rue Adolphe Lavallée 1, 1080 Bruxelles

Kinésithérapeute Conventionné

Prestataire de soins	Numéro INAMI	Numéro BCE
ALDEBERT THÉO	55701160	
AYDEMIR AYLIN	54518552	
BERTARINI FRÉDÉRIC	54440259	
BERTRAND SIMON	54520433	
CAILTEUX EMILIE	55660776	
CATINUS JASON	55045817	
CUGERONE EMMA	55640287	
DEDISSE BENJAMIN	55066702	
DEVLIEGER DAVID	54184594	
DUBOIS LYNE	54185188	
DUPONT ANTOINE	55592480	
GIANTSIDIS MICHAËL	53158671	
GILLES CHRISTINE	51241338	
HERREYRE ROMANE	55118665	
KALIMIRA CÉLINE	54433133	
LATYPOVA ALEKSANDRA	54614067	
LAVOINE INDIANA	54922289	
LECLERCQ ANTHONY	54449761	
LESUISSE MERCÉDÈS	53056228	
LIBERT JACQUELINE	52736425	
MARCHAND STÉPHANIE	53851331	
MARLIER QUENTIN	55693143	
MEEX MICHAËL	53163324	
MEREL CÉDRIC	53519848	
MERTENS MICHAËL	53621697	
MEYER PERRINE	53737505	
MICHIELS VIRGINIE	53997029	
MISSUD MARIE	53621796	
MODAVE SOPHIE	54540922	
MULDERS ESTELLE	54195284	
PUPIEN LAURENCE	53059592	
REGNIER JULIETTE	55826864	
REMY CÉDRIC	52588747	
SCHEEN PAULINE	53893594	
SCHMIT THOMAS	54859735	
SENDEN MARIE	54612978	
SENTERRE BERNARD	51948448	
SNOECK CAMILLE	54669396	
TOSSINGS JULIE	54076015	
TRIFFOY STEVE	53673761	
VANOVERSCHELDE MARINE	54889429	
VERCOUTERE CATHERINE	52136609	
WARNIER CATHERINE	54537457	
WOOS ERIC	52811253	

HONORAIRES

des soins remboursables les plus courants

Titre professionnel : kinésithérapeute

Hôpital de la Citadelle

Numéro INAMI : 71041216

DISPENSATEUR DE SOINS
CONVENTIONNE

Tarifs valides à partir du 01/01/2026

	Intervention INAMI + ticket modérateur	Intervention INAMI	À charge du patient
DESCRIPTION DES SOINS	HONORAIRES**	INTERVENTION INAMI	TICKET MODERATEUR PATIENT
Séances « 1 à 9 » au cabinet en pathologie « courante »	Non Bim 31.64 €	25.39 €	6.25 €
Code nomenclature* : 567011 –567055 - 567092	Bim 31.64 €	29.14 €	2.50 €
Séances « 10 à 18 » au cabinet en pathologie « courante »	Non Bim 31.64 €	25.39 €	6.25 €
Code nomenclature* : 560011 –560114- 560210	Bim 31.64 €	29.14 €	2.50 €
Séances au cabinet en pathologie lourde « E »	Non Bim 31.64 €	27.76 €	3.88 €
Code nomenclature* : 560652 –560770 - 560895	Bim 31.64 €	30.26 €	1.38 €
Séances « 1 à 20 » au cabinet en pathologie fonctionnelle aiguë «Fa »	Non Bim 31.64 €	26.14 €	5.50 €
Code nomenclature* : 567276 –567291 - 567313	Bim 31.64 €	29.64 €	2.00 €
Séances « 1 à 60 » en pathologie fonctionnelle chronique « Fb »	Non Bim 31.64 €	26.14 €	5.50 €
Code nomenclature* : 563614 –563710 - 563813	Bim 31.64 €	29.64 €	2.00 €
Séances au cabinet dans le cadre de la kinésithérapie périnatale	Non Bim 31.64 €	25.39 €	6.25 €
Code nomenclature* : 561595 –561610 - 561632	Bim 31.64 €	29.14 €	2.50 €

* Ce sont les codes de nomenclature pour les patients en soins ambulatoires au cabinet en fonction de la localisation de ce cabinet.

** En cas d'exigences particulières du bénéficiaire, un coût complémentaire peut s'appliquer. Par « exigences particulières » on entend : lorsque le traitement est effectué avant 8 heures ou après 19 heures, un jour férié ou pendant le week-end, sauf sur prescription expresse du médecin indiquant que le traitement doit être effectué à l'un des jours susmentionnés.



Conventionné Un dispensateur de soins conventionné applique les tarifs officiels de l'INAMI.

Non Bim Bénéficiaire sans intervention majorée

Bim Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée)

Montant total Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et du coût complémentaire éventuel en cas d'exigence particulière.

Intervention INAMI Partie de l'honoraire que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge

Ticket modérateur patient Partie maximale de l'honoraire que vous prenez en charge, en plus du coût complémentaire éventuel en cas d'exigence particulière.

Coût complémentaire Montant que le dispensateur de soins conventionné facture en plus de l'honoraire INAMI en cas d'exigence particulière du patient. Par « exigences particulières » on entend : lorsque le traitement est effectué avant 8 heures ou après 19 heures, un jour férié ou pendant le week-end, sauf sur prescription expresse du médecin indiquant que le traitement doit être effectué à l'un des jours susmentionnés



Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

Le montant total. Votre mutualité vous rembourse ensuite le montant de l'intervention de l'INAMI OU

Uniquement le ticket modérateur et les coûts complémentaires éventuels en cas d'exigence particulière (si le dispensateur applique le tiers payant)



Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé si les conditions de remboursement sont remplies.

Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.

Adresse(s) du cabinet : Boulevard du 12ème de Ligne, 1 à 4000 Liège

Numéro de téléphone : 04/321.61.11

Site web (si d'application) : www.citadelle.be

Adresse e-mail indiquée sur le site Web (pour données administratives uniquement) : facturation@citadelle.be

Forme juridique :

Assurance RC Pro (nom, adresse, couverture géographique) :

Autorités de contrôle compétentes

Visa: SPF Santé publique, Direction générale des professions de santé, Avenue Galilée 5/02, 1210 Bruxelles

INAMI: Avenue Galilée 5/01, 1210 Bruxelles

Reconnaissance de titre professionnel particulier : Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé (DAPSS), Rue Adolphe Lavallée 1, 1080 Bruxelles

Kinésithérapeute Conventionné

Prestataire de soins	Numéro INAMI	Numéro BCE
ALDEBERT THÉO	55701160	
AYDEMIR AYLIN	54518552	
BERTARINI FRÉDÉRIC	54440259	
BERTRAND SIMON	54520433	
CAILTEUX EMILIE	55660776	
CATINUS JASON	55045817	
CUGERONE EMMA	55640287	
DEDISSE BENJAMIN	55066702	
DEVLIEGER DAVID	54184594	
DUBOIS LYNE	54185188	
DUPONT ANTOINE	55592480	
GIANTSIDIS MICHAËL	53158671	
GILLES CHRISTINE	51241338	
HERREYRE ROMANE	55118665	
KALIMIRA CÉLINE	54433133	
LATYPOVA ALEKSANDRA	54614067	
LAVOINE INDIANA	54922289	
LECLERCQ ANTHONY	54449761	
LESUISSE MERCÉDÈS	53056228	
LIBERT JACQUELINE	52736425	
MARCHAND STÉPHANIE	53851331	
MARLIER QUENTIN	55693143	
MEEX MICHAËL	53163324	
MEREL CÉDRIC	53519848	
MERTENS MICHAËL	53621697	
MEYER PERRINE	53737505	
MICHIELS VIRGINIE	53997029	
MISSUD MARIE	53621796	
MODAVE SOPHIE	54540922	
MULDERS ESTELLE	54195284	
PUPIEN LAURENCE	53059592	
REGNIER JULIETTE	55826864	
REMY CÉDRIC	52588747	
SCHEEN PAULINE	53893594	
SCHMIT THOMAS	54859735	
SENDEN MARIE	54612978	
SENTERRE BERNARD	51948448	
SNOECK CAMILLE	54669396	
TOSSINGS JULIE	54076015	
TRIFFOY STEVE	53673761	
VANOVERSCHELDE MARINE	54889429	
VERCOUTERE CATHERINE	52136609	
WARNIER CATHERINE	54537457	
WOOS ERIC	52811253	

HONORAIRES

des soins remboursables les plus courants

Titre professionnel : kinésithérapeute

Hôpital de la Citadelle

Numéro INAMI : 71041216

DISPENSATEUR DE SOINS
CONVENTIONNE

Tarifs valides à partir du 01/01/2026

	Intervention INAMI + ticket modérateur	Intervention INAMI	À charge du patient
DESCRIPTION DES SOINS	HONORAIRES**	INTERVENTION INAMI	TICKET MODERATEUR PATIENT
Séances « 1 à 9 » au cabinet en pathologie « courante »	Non Bim 31.64 €	25.39 €	6.25 €
Code nomenclature* : 567011 –567055 - 567092	Bim 31.64 €	29.14 €	2.50 €
Séances « 10 à 18 » au cabinet en pathologie « courante »	Non Bim 31.64 €	25.39 €	6.25 €
Code nomenclature* : 560011 –560114- 560210	Bim 31.64 €	29.14 €	2.50 €
Séances au cabinet en pathologie lourde « E »	Non Bim 31.64 €	27.76 €	3.88 €
Code nomenclature* : 560652 –560770 - 560895	Bim 31.64 €	30.26 €	1.38 €
Séances « 1 à 20 » au cabinet en pathologie fonctionnelle aiguë «Fa »	Non Bim 31.64 €	26.14 €	5.50 €
Code nomenclature* : 567276 –567291 - 567313	Bim 31.64 €	29.64 €	2.00 €
Séances « 1 à 60 » en pathologie fonctionnelle chronique « Fb »	Non Bim 31.64 €	26.14 €	5.50 €
Code nomenclature* : 563614 –563710 - 563813	Bim 31.64 €	29.64 €	2.00 €
Séances au cabinet dans le cadre de la kinésithérapie périnatale	Non Bim 31.64 €	25.39 €	6.25 €
Code nomenclature* : 561595 –561610 - 561632	Bim 31.64 €	29.14 €	2.50 €

* Ce sont les codes de nomenclature pour les patients en soins ambulatoires au cabinet en fonction de la localisation de ce cabinet.

** En cas d'exigences particulières du bénéficiaire, un coût complémentaire peut s'appliquer. Par « exigences particulières » on entend : lorsque le traitement est effectué avant 8 heures ou après 19 heures, un jour férié ou pendant le week-end, sauf sur prescription expresse du médecin indiquant que le traitement doit être effectué à l'un des jours susmentionnés.



Conventionné Un dispensateur de soins conventionné applique les tarifs officiels de l'INAMI.

Non Bim Bénéficiaire sans intervention majorée

Bim Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée)

Montant total Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et du coût complémentaire éventuel en cas d'exigence particulière.

Intervention INAMI Partie de l'honoraire que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge

Ticket modérateur patient Partie maximale de l'honoraire que vous prenez en charge, en plus du coût complémentaire éventuel en cas d'exigence particulière.

Coût complémentaire Montant que le dispensateur de soins conventionné facture en plus de l'honoraire INAMI en cas d'exigence particulière du patient. Par « exigences particulières » on entend : lorsque le traitement est effectué avant 8 heures ou après 19 heures, un jour férié ou pendant le week-end, sauf sur prescription expresse du médecin indiquant que le traitement doit être effectué à l'un des jours susmentionnés



Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

Le montant total. Votre mutualité vous rembourse ensuite le montant de l'intervention de l'INAMI OU

Uniquement le ticket modérateur et les coûts complémentaires éventuels en cas d'exigence particulière (si le dispensateur applique le tiers payant)



Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé si les conditions de remboursement sont remplies.

**Vous avez le droit d'obtenir toute information
quant aux répercussions financières des soins.**

Adresse(s) du cabinet : Rue du Grand Puits, 47 à 4040 Herstal

Numéro de téléphone : 04/321.61.11

Site web (si d'application) : www.citadelle.be

Adresse e-mail indiquée sur le site Web (pour données administratives uniquement) : facturation@citadelle.be

Forme juridique :

Assurance RC Pro (nom, adresse, couverture géographique) :

Autorités de contrôle compétentes

Visa: SPF Santé publique, Direction générale des professions de santé, Avenue Galilée 5/02, 1210 Bruxelles

INAMI: Avenue Galilée 5/01, 1210 Bruxelles

Reconnaissance de titre professionnel particulier : Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé (DAPSS), Rue Adolphe Lavallée 1, 1080 Bruxelles

Kinésithérapeute Conventionné

Prestataire de soins	Numéro INAMI	Numéro BCE
ALDEBERT THÉO	55701160	
AYDEMIR AYLIN	54518552	
BERTARINI FRÉDÉRIC	54440259	
BERTRAND SIMON	54520433	
CAILTEUX EMILIE	55660776	
CATINUS JASON	55045817	
CUGERONE EMMA	55640287	
DEDISSE BENJAMIN	55066702	
DEVLIEGER DAVID	54184594	
DUBOIS LYNE	54185188	
DUPONT ANTOINE	55592480	
GIANTSIDIS MICHAËL	53158671	
GILLES CHRISTINE	51241338	
HERREYRE ROMANE	55118665	
KALIMIRA CÉLINE	54433133	
LATYPOVA ALEKSANDRA	54614067	
LAVOINE INDIANA	54922289	
LECLERCQ ANTHONY	54449761	
LESUISSE MERCÉDÈS	53056228	
LIBERT JACQUELINE	52736425	
MARCHAND STÉPHANIE	53851331	
MARLIER QUENTIN	55693143	
MEEX MICHAËL	53163324	
MEREL CÉDRIC	53519848	
MERTENS MICHAËL	53621697	
MEYER PERRINE	53737505	
MICHIELS VIRGINIE	53997029	
MISSUD MARIE	53621796	
MODAVE SOPHIE	54540922	
MULDERS ESTELLE	54195284	
PUPIEN LAURENCE	53059592	
REGNIER JULIETTE	55826864	
REMY CÉDRIC	52588747	
SCHEEN PAULINE	53893594	
SCHMIT THOMAS	54859735	
SENDEN MARIE	54612978	
SENTERRE BERNARD	51948448	
SNOECK CAMILLE	54669396	
TOSSINGS JULIE	54076015	
TRIFFOY STEVE	53673761	
VANOVERSCHELDE MARINE	54889429	
VERCOUTERE CATHERINE	52136609	
WARNIER CATHERINE	54537457	
WOOS ERIC	52811253	

HONORAIRES

des soins remboursables les plus courants

Titre professionnel : kinésithérapeute

Hôpital de la Citadelle

Numéro INAMI : 71041216

DISPENSATEUR DE SOINS
CONVENTIONNE

Tarifs valides à partir du 01/01/2026

	Intervention INAMI + ticket modérateur	Intervention INAMI	À charge du patient
DESCRIPTION DES SOINS	HONORAIRES**	INTERVENTION INAMI	TICKET MODERATEUR PATIENT
Séances « 1 à 9 » au cabinet en pathologie « courante »	Non Bim 31.64 €	25.39 €	6.25 €
Code nomenclature* : 567011 –567055 - 567092	Bim 31.64 €	29.14 €	2.50 €
Séances « 10 à 18 » au cabinet en pathologie « courante »	Non Bim 31.64 €	25.39 €	6.25 €
Code nomenclature* : 560011 –560114- 560210	Bim 31.64 €	29.14 €	2.50 €
Séances au cabinet en pathologie lourde « E »	Non Bim 31.64 €	27.76 €	3.88 €
Code nomenclature* : 560652 –560770 - 560895	Bim 31.64 €	30.26 €	1.38 €
Séances « 1 à 20 » au cabinet en pathologie fonctionnelle aiguë «Fa »	Non Bim 31.64 €	26.14 €	5.50 €
Code nomenclature* : 567276 –567291 - 567313	Bim 31.64 €	29.64 €	2.00 €
Séances « 1 à 60 » en pathologie fonctionnelle chronique « Fb »	Non Bim 31.64 €	26.14 €	5.50 €
Code nomenclature* : 563614 –563710 - 563813	Bim 31.64 €	29.64 €	2.00 €
Séances au cabinet dans le cadre de la kinésithérapie périnatale	Non Bim 31.64 €	25.39 €	6.25 €
Code nomenclature* : 561595 –561610 - 561632	Bim 31.64 €	29.14 €	2.50 €

* Ce sont les codes de nomenclature pour les patients en soins ambulatoires au cabinet en fonction de la localisation de ce cabinet.

** En cas d'exigences particulières du bénéficiaire, un coût complémentaire peut s'appliquer. Par « exigences particulières » on entend : lorsque le traitement est effectué avant 8 heures ou après 19 heures, un jour férié ou pendant le week-end, sauf sur prescription expresse du médecin indiquant que le traitement doit être effectué à l'un des jours susmentionnés.



Conventionné Un dispensateur de soins conventionné applique les tarifs officiels de l'INAMI.

Non Bim Bénéficiaire sans intervention majorée

Bim Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée)

Montant total Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et du coût complémentaire éventuel en cas d'exigence particulière.

Intervention INAMI Partie de l'honoraire que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge

Ticket modérateur patient Partie maximale de l'honoraire que vous prenez en charge, en plus du coût complémentaire éventuel en cas d'exigence particulière.

Coût complémentaire Montant que le dispensateur de soins conventionné facture en plus de l'honoraire INAMI en cas d'exigence particulière du patient. Par « exigences particulières » on entend : lorsque le traitement est effectué avant 8 heures ou après 19 heures, un jour férié ou pendant le week-end, sauf sur prescription expresse du médecin indiquant que le traitement doit être effectué à l'un des jours susmentionnés



Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

Le montant total. Votre mutualité vous rembourse ensuite le montant de l'intervention de l'INAMI OU

Uniquement le ticket modérateur et les coûts complémentaires éventuels en cas d'exigence particulière (si le dispensateur applique le tiers payant)



Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé si les conditions de remboursement sont remplies.

Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.

Adresse(s) du cabinet : Rue des Wallons, 72 à 4000 Liège

Numéro de téléphone : 04/321.61.11

Site web (si d'application) : www.citadelle.be

Adresse e-mail indiquée sur le site Web (pour données administratives uniquement) : facturation@citadelle.be

Forme juridique :

Assurance RC Pro (nom, adresse, couverture géographique) :

Autorités de contrôle compétentes

Visa: SPF Santé publique, Direction générale des professions de santé, Avenue Galilée 5/02, 1210 Bruxelles

INAMI: Avenue Galilée 5/01, 1210 Bruxelles

Reconnaissance de titre professionnel particulier : Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé (DAPSS), Rue Adolphe Lavallée 1, 1080 Bruxelles

Kinésithérapeute Conventionné

Prestataire de soins	Numéro INAMI	Numéro BCE
ALDEBERT THÉO	55701160	
AYDEMIR AYLIN	54518552	
BERTARINI FRÉDÉRIC	54440259	
BERTRAND SIMON	54520433	
CAILTEUX EMILIE	55660776	
CATINUS JASON	55045817	
CUGERONE EMMA	55640287	
DEDISSE BENJAMIN	55066702	
DEVLIEGER DAVID	54184594	
DUBOIS LYNE	54185188	
DUPONT ANTOINE	55592480	
GIANTSIDIS MICHAËL	53158671	
GILLES CHRISTINE	51241338	
HERREYRE ROMANE	55118665	
KALIMIRA CÉLINE	54433133	
LATYPOVA ALEKSANDRA	54614067	
LAVOINE INDIANA	54922289	
LECLERCQ ANTHONY	54449761	
LESUISSE MERCÉDÈS	53056228	
LIBERT JACQUELINE	52736425	
MARCHAND STÉPHANIE	53851331	
MARLIER QUENTIN	55693143	
MEEX MICHAËL	53163324	
MEREL CÉDRIC	53519848	
MERTENS MICHAËL	53621697	
MEYER PERRINE	53737505	
MICHIELS VIRGINIE	53997029	
MISSUD MARIE	53621796	
MODAVE SOPHIE	54540922	
MULDERS ESTELLE	54195284	
PUPIEN LAURENCE	53059592	
REGNIER JULIETTE	55826864	
REMY CÉDRIC	52588747	
SCHEEN PAULINE	53893594	
SCHMIT THOMAS	54859735	
SENDEN MARIE	54612978	
SENTERRE BERNARD	51948448	
SNOECK CAMILLE	54669396	
TOSSINGS JULIE	54076015	
TRIFFOY STEVE	53673761	
VANOVERSCHELDE MARINE	54889429	
VERCOUTERE CATHERINE	52136609	
WARNIER CATHERINE	54537457	
WOOS ERIC	52811253	